



## ANNONCES DU DASEN DE VAUCLUSE AU CTSD DU 5 FEVRIER 2016

Le CTSD s'est tenu vendredi 5 février 2016. Le directeur académique a présenté les situations des écoles pour lesquelles il envisage une ouverture ou une fermeture de classe à la rentrée 2016. Il a présenté d'autres mesures de carte scolaire.

**Le prochain examen des propositions de carte scolaire du directeur académique aura lieu lors du CDEN le 25 février.**

Le préfet réunira le 25 février les délégués du personnel, les parents d'élèves, les élus locaux (maires, conseillers départementaux et régionaux) et d'autres représentants dans le cadre du CDEN.

Le SNUipp-FSU recueillera toutes les évolutions d'effectif qui permettront de revoir la situation des écoles en leur faveur.

**Comme l'a relevé la FSU dans ses déclarations préalables en CTSD, la dotation de 25 postes supplémentaires pour préparer la rentrée 2016 n'est pas à la hauteur des besoins des écoles du département.**

Aucun emploi n'a pu être dégagé en CTSD :

- pour créer des postes de TR et palier aux difficultés de remplacement,
- pour créer des postes de BDFC et permettre aux enseignants de participer aux réunions de formation sur leur temps de travail,
- pour palier à la surcharge de travail des référents de scolarité,
- pour maintenir des décharges dans les réseaux ruraux du département.

Trop peu de départs en stages CAPASH auront lieu cette année encore pour permettre une occupation de tous les postes spécialisés vacants ou sans titulaire.

**Pour protester contre toutes les impossibilités d'assurer les missions de l'école auxquelles se trouve confronté le Vaucluse, mais également pour dénoncer le flou entretenu par le directeur académique sur certaines situations d'écoles, les délégués de la FSU se sont prononcés contre la carte scolaire présentée en CTSD.**

**Votes contre : 8 (SNUipp-FSU, SNUDI-FO) ; abstentions : 2 (SE-UNSA)**

# Fermetures de classes

## En écoles maternelles éducation prioritaire

AVIGNON : Les Olivades (dispositif Scolarisation des moins de 3 ans implanté sur l'école après fermeture)

## En écoles maternelles hors éducation prioritaire

LORIOLE DU COMTAT : Les Pins

CHATEAUNEUF DU PAPE : Jean Macé (perte de la décharge de direction)

VEDENE : Les jardins

PERTUIS : Le Parc

PERTUIS : Saint Roch

## En écoles élémentaires hors éducation prioritaire

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE : Mournat A

BOLLENE : Alexandre Blanc (passage de la décharge de direction de 0.5 à 0.33)

MAZAN : La Condamine

CAMARET SUR AYGUES (Mistral ou Les Amandiers à déterminer)

PERTUIS : Marsily

## En écoles primaires hors éducation prioritaire

CUCURON

AVIGNON : La Barthelasse

# Fermetures conditionnelles

*Rappel : la classe est enlevée de l'école, elle est réimplantée à la rentrée de septembre si l'effectif réel le nécessite.*

*Contactez le SNUipp pour bien comprendre l'incidence de cette mesure sur le mouvement du collègue occupant la classe gelée lorsqu'il est à titre définitif = priorité de carte scolaire.*

## En écoles maternelles hors éducation prioritaire

CADENET : Le cèdre

## En écoles élémentaires hors éducation prioritaire

SORGUES : Jean Jaurès

PERTUIS : P. Augier

LAGNES : élémentaire

ALTHEN-DES-PALUDS : élémentaire

## En écoles primaires hors éducation prioritaire

LAPALUD : Louis Pergaud

SEGURET : La Calade (perte de la décharge de direction si fermeture prononcée)

## Ouvertures de classes

### En écoles maternelles hors éducation prioritaire

SORGUES : Le Parc

AUBIGNAN

L'ISLE SUR LA SORGUE : Les Vallades

### En écoles maternelles en éducation prioritaire

Plusieurs nécessités d'ouvertures de classes présentées pendant le CTSD n'auront pas lieu faute d'engagement des mairies de fournir des locaux.

*De façon récurrente, des ouvertures de classes maternelles ne se font pas sur des communes comme Avignon ou Cavaillon parce que les mairies ne répondent pas à leurs obligations de fournir des locaux scolaires. Ce sont les écoles alentours qui, si elles le peuvent, absorbent les élèves qui ne peuvent être accueillis dans leur école de secteur. Sinon, des enfants de 3 ans en âge d'être scolarisés restent à la maison faute de place.*

### En écoles élémentaires hors éducation prioritaire

MONTEUX : Marcel Ripert (passage de la décharge de direction de 0.33 à 0.5)

MORNAS : Françoise Dolto

MONTEUX : Sénateur Béraud (passage de la décharge de direction de 0.25 à 0.33)

MALEMORT DU COMTAT : Félix Gras

VEDENE : Les jardins (passage de la décharge de direction de 0.5 à 1 => poste à profil)

ROBION : Les micocouliers

AVIGNON MONTFAVET : Sainte Catherine

L'ISLE SUR LA SORGUE – VELORGUES : Jean Beys

### En écoles élémentaires en éducation prioritaire

CAVAILLON : Charles de Gaulle (passage de la décharge de direction de 0.5 à 1 => poste à profil)

AVIGNON : Fabre A (passage de la décharge de direction de 0.25 à 0.33)

AVIGNON : Saint Jean

### En écoles primaires hors éducation prioritaire

GOULT : René Char

# Ouvertures conditionnelles

## En écoles élémentaires en éducation prioritaire

AVIGNON : Scheppler (passage de la décharge de direction 0.25 à 0.33 si ouverture prononcée)

AVIGNON : Les Olivades

AVIGNON : La Trillade A

BOLLENE : Giono

CARPENTRAS : F. Jouve

## En écoles primaires

LE THOR : La Calade (passage de la décharge de direction de 0.25 à 0.33)

SORGUES : fusion Ramières / Sévigné (passage de la décharge de direction de 0 à 0.25)

## Autres mesures envisagées

### **Mesures complémentaires envisagées lors du CTSD du 5 février 2016**

- Dispositif de scolarisation des élèves de moins de 3 ans, implantations envisageables sur :
  - Avignon : Maternelle Les Olivades
  - Bollène : Maternelle Giono : Réflexion à mener avec l'équipe sur une éventuelle transformation de la classe passerelle en dispositif moins de 3 ans.
  - Orange : Maternelle Albert Camus (conditionnée par l'acceptation de la mairie de mettre les moyens à disposition de cette classe)

*Alors que 5 projets ont été annoncés en groupe de travail le 28 janvier, 2 ont déjà été abandonnés faute d'investissement des mairies pour les réaliser. Un 3<sup>ème</sup> reste en suspens pour les mêmes raisons.*

- Dispositif "Plus de Maîtres que de classes", implantations envisageables :
  - En REP+ :
    - Avignon Stuart Mill
    - Avignon Grands Cyprès
    - Carpentras La Quintine
  - En REP :
    - Avignon Saint Roch
    - Le Pontet Pergaud
    - Orange Croix-Rouge
    - Sorgues Sévigné
  - En Education Accompagnée
    - Bollène Les Tamaris
  - Hors Education Prioritaire
    - Orange Le Castel
    - Sarrians Marie Mauron

- Postes RASED
  - Poste Maître G : 1 Fermeture à Pertuis et 1 ouverture à Apt
  - Fermeture de 2 postes de Maître G à Avignon 2 (Coubertin et Scheppler) transformés en postes maître E (Coubertin et Olivades)
  
- Formation CAPASH
  - 2 départs en Psy + des départs en option D, E, F et G (nombre indéterminé)
  
- Postes ULIS
  - Ouverture d'une ULIS Ecole sur le secteur Carpentras/Monteux (pourrait être implantée à Pernes ou Monteux)
  
- Postes de TR/Brigades
  - Pas de mesure décidée, mesure revue à la rentrée 2016.
  
- Maitres Formateurs
  - Transfert de postes de MF
    - 1 poste à l'élémentaire Bosco à Apt vers la maternelle La Colline à Apt
    - 1 poste à Lagnes de la maternelle vers le poste élémentaire
  
- UPE2A
  - Implantation de 2 postes : 1 à Cavaillon et 1 à l'école des gens du voyage à AVIGNON.
  
- Postes fléchés :
  - Transfert de Stuart Mill vers Grand Cyprès (transformé en poste d'adjoint)
  - Fermeture d'un poste à Lapalud (transformé en poste d'adjoint)
  - Création d'un poste fléché italien à St Jean AVIGNON (sur la création de classe)
  
- ASH
  - Profilage d'un poste de « conseiller pédagogique » pour la formation des AESH et le suivi des enseignants spécialisés en ULIS et SEGPA + une maîtrise des TICE
  - suppression de 2 postes de charge administrative exceptionnelle :
    - un poste CDOEA
    - un poste pour le recrutement et la formation des AESH
  
- Décharges particulières pour l'année 2016-2017 :
  - CHAM à Vaison la Romaine
  
- Postes de référent

*Alors que l'administration annonçait vouloir créer un poste de référent le 28 janvier, cette mesure positive pour soulager les référents de scolarité en poste a été effacée.*

*Le Snuipp a demandé le rétablissement de la mesure de création d'un poste de référent. Tout comme il a demandé la modification des modalités d'exercices sur le poste de référent rattaché à la MDPH, condition sine qua non pour que ce poste soit à nouveau pourvu à la rentrée ;*

*Le DA a tout refusé.*